

Coffre-fort numérique pour les personnes précaires ou sans domicile

La DGCS et l'UNCCAS ont lancé une expérimentation autour du coffre-fort numérique qui s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. En effet, il a été identifié qu'une des causes de non-recours aux droits sociaux est la perte ou le vol des justificatifs papiers. De plus, les procédures en ligne et la dématérialisation des démarches se développent, il faut donc accompagner ces publics vers le stockage des documents, et plus largement vers l'utilisation administrative du numérique.

L'objectif du coffre-fort est de stocker ces documents sous un format numérique et de pouvoir les partager avec les professionnels de l'accompagnement social. Ce nouvel outil devrait en outre permettre de faire gagner du temps aux travailleurs sociaux dans le montage des dossiers administratifs.

Le coffre-fort numérique est :

- un **espace de stockage de documents** en ligne ; il peut porter le nom de « cloud solidaire » en raison de son aspect dématérialisé.
- Une **solution de partage** avec les principales administrations concernées qui seront préalablement identifiées par le détenteur du coffre-fort.

Le coffre-fort est personnel et seul son détenteur y a accès en termes de consultation. Il peut autoriser les administrations à y déposer des documents. Cet outil permet ainsi aux personnes accompagnées par les services sociaux d'avoir accès à leur pièces justificatives authentiques, qui peuvent être demandées par les administrations, en tant que de besoin, et ce sans avoir à transporter sa « valise de documents ».

Les administrations concernées : structures de l'insertion, Pôle Emploi, CAF, CCAS, services médicaux ou hospitaliers, CPAM... Cela dépendra de l'implication des acteurs locaux et du souhait du détenteur du coffre-fort. A ce titre un coffre-fort a une dimension multi-partenaire.

L'expérimentation pose le principe de la gratuité de ce service, au moins pendant la durée de l'expérimentation. Le coffre-fort numérique est une solution ouverte à tous les publics. Dans un premier temps, il a semblé opportun de débiter une expérimentation sur le bassin de vie rennais et pour les publics sans-abris.

Points de vigilance lors du choix de l'opérateur

Différentes solutions de coffre-fort numérique existent, portées par différents opérateurs (La Poste, Reconnect, Adileos...). Il semble cohérent de pouvoir s'accorder sur une solution commune à l'ensemble du territoire, utilisé par les différentes structures qu'une même personne peut cotoyer.

Le cadre juridique d'accès et de partage des données stockées ainsi que l'autorisation par la CNIL seront précisés. Le coût sur le long terme et la formation des travailleurs sociaux sont également des éléments à prendre en compte.

Il pourra être étudié la possibilité d'avoir des modules (qui ne sont parfois en option selon les opérateurs) qui dépassent le strict stockage des documents, comme le rappel de rendez-vous.